

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2039

12 juillet 2016

### SOMMAIRE

|   |       |  |       |
|---|-------|--|-------|
| 7H .....                                    | 97836 | Iglu Software S.à r.l. ....  | 97851 |
| Atlantic Ré .....                           | 97872 | Immosan .....  | 97865 |
| CHC Helicopter (4) S.à r.l. ....            | 97836 | Immovalor S.C.A. ....  | 97865 |
| EPE European Private Equity S.A. ....       | 97835 | IMOLINA société anonyme .....  | 97864 |
| eurEau Sources S.A. ....                    | 97836 | Indaco SICAV-SIF .....   | 97850 |
| Euro-Thermic S.A. ....                      | 97836 | Indaco SICAV-SIF .....   | 97849 |
| Eurydome S.à r.l. ....                      | 97826 | Insieme .....  | 97861 |
| Excellentia Millenium S.à r.l. ....         | 97835 | Intech S.A. ....   | 97863 |
| Gemstone 2 S.à r.l. ....                    | 97846 | Interma Investment S.à r.l. ....                                       | 97857 |
| GIP II Fortuna Luxco S.à r.l. ....          | 97861 | Internet Sails S.A. ....   | 97864 |
| GIP II Global Investments S.à r.l. ....     | 97861 | Interpublic Group of Companies Holding (Lu-<br>xembourg) S.à r.l. .... | 97858 |
| GIP II MP Luxco S.à r.l. ....               | 97859 | Intertrans Luxembourg .....  | 97864 |
| GIP II Palma Luxco II S.à r.l. ....         | 97860 | I.O.S.E.F. 36 S.A. ....  | 97850 |
| GIP II Vista Luxco S.à r.l. ....            | 97860 | IPM Umbrella Fund .....  | 97858 |
| Golda S.A., S.P.F. ....                     | 97860 | IPM Umbrella Fund .....  | 97865 |
| Golden Arrow S.A. ....                      | 97860 | Italian Airports S.à r.l. ....   | 97849 |
| Golden Café .....                           | 97848 | Ital Property Limited S.à r.l. ....                                    | 97845 |
| Gordon March S.A. ....                      | 97848 | Ivaldi Master SICAV-FIS .....  | 97849 |
| Gordon March S.A. ....                      | 97848 | Ivaldi Multi-Strategy Fund GP .....                                    | 97849 |
| GP Investissement S.A. ....                 | 97848 | Ivaldi Multi-Strategy Fund SCA .....                                   | 97849 |
| Greensealchem International S.à r.l. ....   | 97859 | Marktinvest International S.A. ....                                    | 97840 |
| GTF Technique de Sol S.à r.l. ....          | 97859 | MidOcean Holdco (EPL) S.à r.l. ....                                    | 97837 |
| Health Management S.A. ....                 | 97858 | MTX Connect S.à r.l. ....  | 97845 |
| Helpzic Promotion .....                     | 97846 | Postma Holding B.V. / S.ar.l. ....                                     | 97871 |
| HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l. ....      | 97858 | Procter & Gamble International S.à r.l. ....                           | 97837 |
| Hexcel Financing Luxembourg S.à r.l. ....   | 97846 | Pro d'Invest S.A. ....   | 97872 |
| Hippocampus S.à r.l. ....                   | 97859 | Professional Business Solutions S.A. ....                              | 97872 |
| Hiwinglux S.A. ....                         | 97847 | Publity Real Estate Opportunity Services ...                           | 97866 |
| HKAC Leasing 6860 (Luxembourg) S.à r.l. ... | 97845 | Sinaf S.A. ....  | 97865 |
| I-Con S.A. ....                             | 97850 |  |       |

**Eurydome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 205.836.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of April,  
Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B74676, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 25 April 2016.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Eurydome S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### **D. Management**

#### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is and, in case several classes of managers have been appointed, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Should several classes of managers exist, the minutes shall be signed by a class A and a class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers or by a class A and a class B manager should several classes of managers exist.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers and by the joint signatures of a class A and a class B manager should several classes of managers exist, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision****Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation****Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the

liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Olivier Hamou, born in Levallois-Perret, France, on 19 December 1973, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 avril 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Eurydome S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

## **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

## **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

## **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

### C. Décisions des associés

#### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### D. Gérance

#### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Si plusieurs classes de gérants ont été nommées, les procès-verbaux seront signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées, ou (ii) par la signature conjointe

ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la Loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

*Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1,400.-).

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Olivier Hamou, né à Levallois-Perret, France, le 19 décembre 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14069. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016103139/518.

(160075370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Excellentia Millenium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 184.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2016103140/11.

(160074599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**EPE European Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 166.561.

Der Gesellschaft Sitz des Rechnungskommissar AUDIEX S.A., ist mit Wirkung vom 18. April 2016:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Luxemburg, den 3. Mai 2016.

Référence de publication: 2016103152/10.

(160074445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Euro-Thermic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Artisanale Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 48.991.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016103167/10.

(160074955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**CHC Helicopter (4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 190.572.

Par la présente, je soussignée, Helena ALLIS, née le 6 septembre 1981 à Limerick, Irlande, ayant mon adresse professionnelle au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, démissionne de mes fonctions de gérant de catégorie B de CHC Helicopter (4) S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.572 (la Société) avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Mme. Helena ALLIS.

Référence de publication: 2016103071/13.

(160074888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**7H, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.479.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 avril 2016*

En date du 12 avril 2016, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Alexis de Bernardi, de Monsieur Angelo de Bernardi et de Monsieur Georges Gutenberg en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 7h

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016102891/18.

(160073694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**eurEau Sources S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 77.241.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016102914/11.

(160074425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Procter & Gamble International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.897.218.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.036.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 avril 2016*

En date du 25 avril 2016, l'associé unique de la Société a pris la résolution de révoquer Monsieur Herwig MESKENS de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Rene BELTJENS, gérant
- Monsieur James Douglas GERSTLE, gérant
- Madame Elena MORRISOVA, gérant
- Monsieur Klaus LINDNER, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016102485/20.

(160072870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**MidOcean Holdco (EPL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 79.900,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.716.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. MidOcean Partners, LP, an exempted limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands having its registered office at South Church Street, Ugland House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Register under number CR 13926,

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on December 16<sup>th</sup>, 2015,

2. MidOcean Partners II, LP, an exempted limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands having its registered office at South Church Street, Ugland House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Register under number CR15033,

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on December 16<sup>th</sup>, 2015,

3. HarbourVest International Private Equity Partners V - Direct Fund L.P., a limited partnership incorporated in Delaware having its registered office at C/O HarbourVest PARTNERS, LLC, One Financial Center, 44<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02111, USA,

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on December 21<sup>st</sup>, 2015, and

4. HarbourVest Partners 2004 Direct Fund L.P., a limited partnership incorporated in Delaware having its registered office at C/O HarbourVest PARTNERS, LLC, One Financial Center, 44<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02111, USA,

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on December 21<sup>st</sup>, 2015,

The proxies, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, are the shareholders (the "Shareholders") of MidOcean Holdco (EPL) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 79,900.-, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg of 14 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2445 of 30 December 2006, registered with the Luxembourg Register of

Commerce and Companies under number B 121 716 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, of 4 December 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 805 of 7 May 2007.

Three thousand one hundred and eighty-five (3,185) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, out of three thousand one hundred ninety-six (3,196) existing shares, representing more than  $\frac{3}{4}$  of the entire subscribed capital of the Company amounting to seventy-nine thousand nine hundred euro (EUR 79.900,-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to dissolve the Company and to put it into liquidation;
- 2) Appointment of a liquidator and definition of his powers and remuneration;
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The Shareholders decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting appoints Mr. Andrew Spring, with professional address at 320 Park Avenue, 16<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10021, United States of America as liquidator (the "Liquidator") and Mr. King C. Chong, with professional address at 320 Park Avenue, 16<sup>th</sup> Floor, NY 10022, New York, United States of America, as special auditor to the liquidation.

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 (the "Law"). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Shareholders.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. MidOcean Partners, LP, un limited partnership régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à South Church Street, Ugland House, KYKY1-1104 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au Registre de Cayman sous le numéro CR 13926,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York, le 16 décembre 2015,

2. MidOcean Partners II, LP, un limited partnership régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à South Church Street, Ugland House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au Registre de Cayman sous le numéro CR15033,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York, le 16 décembre 2015,

3. HarbourVest International Private Equity Partners V - Direct Fund L.P., un limited partnership régi par le droit du Delaware, ayant son siège social à C/O HarbourVest PARTNERS, LLC, One Financial Center, 44<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02111, États-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Boston, le 21 décembre 2015, et

4. HarbourVest Partners 2004 Direct Fund L.P., un limited partnership régi par le droit du Delaware, ayant son siège social à C/O HarbourVest PARTNERS, LLC, One Financial Center, 44<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02111, États-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Boston, le 21 décembre 2015.

Lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée MidOcean Holdco (EPL) S.à r.l., avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, en date du 14 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2445 du 30 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 805 du 7 mai 2007.

Trois mille cent quatre-vingt-quinze (3.185) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.-) chacune sur les trois mille cent quatre-vingt-seize (3.196) parts sociales existantes, représentant plus de  $\frac{3}{4}$  du capital souscrit de la Société d'une valeur nominale totale de soixante-dix-neuf mille neuf cents euro (EUR 79.900,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décisions sur dissolution et la mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs et rémunération;
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

#### *Première résolution*

Les associés décident la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur Mr Andrew Spring, avec adresse professionnelle au 320 Park Avenue, 16<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique (le «Liquidateur»), et Mr King C. Chong, avec adresse professionnelle au 320 Park Avenue, 16<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique, comme commissaire aux comptes.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son associé unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 janvier 2016. 2LAC/2016/300. Reçu douze euros EUR 12,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016103434/150.

(160074948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

**Marktinvest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 112.682.

Im Jahre zweitausendsechzehn, den einundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MARKTINVEST INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 112.682, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Fernand Unsen, mit damaligen Amtssitz in Diekirch, am 12. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 556 vom 16. März 2006, abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 1. September 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2214 vom 19. Oktober 2010, (die „Gesellschaft“).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Ralf Berweiler, Kaufman, wohnhaft in L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Annette Leidinger-Berweiler, Kauffrau, wohnhaft in L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Annette Leidinger- Berweiler, vorbenannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1.- Erweiterung des Gesellschaftszwecks und dementsprechende Abänderung von Artikel 4 wie folgt:

„ **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Planung, die Entwicklung, die Architektur und die wirtschaftliche Realisierung und Vermarktung von Immobilien.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten, gewerblicher, industrieller oder finanzieller Art oder betreffend sonstige bewegliche oder unbewegliche Güter, die unmittelbar oder mittelbar in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen oder geeignet sind dessen Realisierung zu fördern, vornehmen.

Die Gesellschaft kann insbesondere Darlehen in jeder Form, mit und ohne Hypothek oder sonstiger Sicherheiten aufnehmen sowie Wertpapiere, gleich ob wandelbar oder nicht, sowie jedes andere Schuldinstrument ausgeben. Sie kann jegliche finanzielle Unterstützung leisten, Darlehen oder Vorschüsse gewähren, sich als Bürger oder Garant bestellen, zu Gunsten oder auf Rechnung von (i) Gesellschaften in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, (ii) Gesellschaften die zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehören, (iii) direkten oder indirekten Gesellschaftern der Gesellschaft, unabhängig davon, ob es sich um natürliche oder juristische Personen handelt (iv) Gesellschaften, in denen direkte oder indirekte Gesellschafter eine direkte oder indirekte Beteiligung halten.

Die Gesellschaft wird ihre Tätigkeit sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland ausüben.“

2.- Anpassung der Satzung an die Möglichkeit einer unipersonalen Gesellschaft und dementsprechende Abänderung von Artikel 3, 6 und 9.

3.- Abänderung der Verwaltung der Gesellschaft die nunmehr im Fall eines alleinigen Aktionärs durch ein alleiniges Verwaltungsratsmitglied verwaltet werden kann oder im Fall von mehreren Aktionären durch zwei Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie A und einen Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B verwaltet wird und dementsprechende Abänderung von Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft.

- 4.- Beifügung einer statutarischen Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten.
- 5.- Neufassung der Satzung.
- 6.- Abberufung der gesamten Mitglieder und Vorsitzenden des Verwaltungsrates, Entlastung.
- 7.- Ernennung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A und einen Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B der Gesellschaft für eine Dauer von 6 Jahren.
- 8.- Ernennung eines Vorsitzenden.
- 9.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss:*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck zu erweitern und dementsprechende Abänderung von Artikel 4 wie folgt:

„ **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Planung, die Entwicklung, die Architektur und die wirtschaftliche Realisierung und Vermarktung von Immobilien.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten, gewerblicher, industrieller oder finanzieller Art oder betreffend sonstige bewegliche oder unbewegliche Güter, die unmittelbar oder mittelbar in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen oder geeignet sind dessen Realisierung zu fördern, vornehmen.

Die Gesellschaft kann insbesondere Darlehen in jeder Form, mit und ohne Hypothek oder sonstiger Sicherheiten aufnehmen sowie Wertpapiere, gleich ob wandelbar oder nicht, sowie jedes andere Schuldinstrument ausgeben. Sie kann jegliche finanzielle Unterstützung leisten, Darlehen oder Vorschüsse gewähren, sich als Bürger oder Garant bestellen, zu Gunsten oder auf Rechnung von (i) Gesellschaften in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, (ii) Gesellschaften die zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehören, (iii) direkten oder indirekten Gesellschaftern der Gesellschaft, unabhängig davon, ob es sich um natürliche oder juristische Personen handelt (iv) Gesellschaften, in denen direkte oder indirekte Gesellschafter eine direkte oder indirekte Beteiligung halten.

Die Gesellschaft wird ihre Tätigkeit sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland ausüben.“

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Satzung der Gesellschaft an die Möglichkeit einer unipersonalen Gesellschaft anzupassen und dementsprechende Abänderung von Artikel 3, 6 und 9.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Verwaltung der Gesellschaft abzuändern die nunmehr im Fall eines alleinigen Aktionärs durch einen alleinigen Verwaltungsratsmitglied verwaltet werden kann oder im Fall von mehreren Aktionären durch zwei Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie A und einen Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B verwaltet wird und dementsprechende Abänderung von Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst in der Satzung der Gesellschaft eine statutarische Vertretung gegenüber Dritten beizufügen wie folgt:

„ **Art. 10.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von 2 Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A verpflichtet oder durch die gemeinsame Unterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A zusammen mit dem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B.

Falls der Verwaltungsrat nur aus einem (1) einzigen Mitglied besteht, wird die Gesellschaft rechtsgültig unter allen Umständen und ohne Einschränkungen durch die Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.“

*Fünfter Beschluss*

Nach vorstehende Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung die Satzung der Gesellschaft neuzufassen wie folgt:

**I. Name - Dauer - Zweck - Sitz**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung Marktinvest International S.A. besteht eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts in Form einer société anonyme.

**Art. 2.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz der Gesellschaft kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates gegebenenfalls des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder gegebenenfalls des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes Tochtergesellschaften, Zweigstellen, Vertretungen oder Verwaltungssitze im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland gründen.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Planung, die Entwicklung, die Architektur und die wirtschaftliche Realisierung und Vermarktung von Immobilien.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten, gewerblicher, industrieller oder finanzieller Art oder betreffend sonstige bewegliche oder unbewegliche Güter, die unmittelbar oder mittelbar in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen oder geeignet sind dessen Realisierung zu fördern, vornehmen.

Die Gesellschaft kann insbesondere Darlehen in jeder Form, mit und ohne Hypothek oder sonstiger Sicherheiten aufnehmen sowie Wertpapiere, gleich ob wandelbar oder nicht, sowie jedes andere Schuldinstrument ausgeben. Sie kann jegliche finanzielle Unterstützung leisten, Darlehen oder Vorschüsse gewähren, sich als Bürger oder Garant bestellen, zu Gunsten oder auf Rechnung von (i) Gesellschaften in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, (ii) Gesellschaften die zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehören, (iii) direkten oder indirekten Gesellschaftern der Gesellschaft, unabhängig davon, ob es sich um natürliche oder juristische Personen handelt (iv) Gesellschaften, in denen direkte oder indirekte Gesellschafter eine direkte oder indirekte Beteiligung halten.

Die Gesellschaft wird ihre Tätigkeit sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland ausüben.

## II. Grundkapital - Aktien

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), aufgeteilt in sechshundertzwanzig (620) Aktien zu je fünfzig (50) Euro.

Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre nach Maßgabe der gesetzlichen Bestimmungen erhöht oder reduziert werden.

Die Gesellschaft kann unter den im Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Bestimmungen ihre eigenen Aktien zurückerkaufen.

Die Aktien der Gesellschaft sind Namens- oder Inhaberaktien oder nach Wahl der Aktionäre teilweise Namens- und teilweise Inhaberaktien, soweit das Gesetz nichts anderes bestimmt.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, das jeder Aktionär einsehen kann und das die in Artikel 39 des Gesetzes vorgesehenen Angaben enthält. Das Eigentum an Namensaktien wird durch Eintragung in besagtem Register nachgewiesen.

Es werden Bescheinigungen über diese Eintragungen im Verzeichnis ausgestellt, die von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch das alleinige Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet werden.

Die Inhaberaktie wird von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch das alleinige Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet. Die Unterschrift kann handschriftlich, gedruckt oder durch einen Namensstempel erfolgen.

Die Inhaberaktien sind beim gemäß Artikel 42 des Gesetzes ernannten Verwahrer zu hinterlegen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; falls das Eigentum der Aktie gesamthänderisch gebunden, sonst beschränkt oder strittig ist, müssen die Personen, die Rechte an der Aktie geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, der die Aktie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung aller mit der Aktie verbundenen Rechte so lange auszusetzen, bis eine einzige Person ihr gegenüber als Eigentümer ernannt wurde.

## III. Verwaltungsrat

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat bestehend aus 2 Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A und einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B verwaltet.

Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat oder falls bei einer Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats bis zu der ordentlichen Hauptversammlung, die auf die Feststellung folgt, dass es nur noch einen einzigen Aktionär gibt, auf ein (1) Mitglied beschränkt werden, welches dann sämtliche Befugnisse des Verwaltungsrats ausübt.

Die Mitglieder des Verwaltungsrats werden von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt, die ihre Anzahl, ihre Vergütung sowie die Dauer ihres Mandats festlegt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Amtszeit von nicht länger als sechs (6) Jahren gewählt, bis ihre Nachfolger ernannt werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates können jederzeit von der Generalversammlung, ohne dass es des Vorliegens respektive der Angabe eines sachlichen Grundes bedarf, abberufen werden.

Die Führung der laufenden Geschäfte der Gesellschaft sowie ihre diesbezügliche Vertretung können gemäß Artikel 60 des Gesetzes an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer und sonstige Angestellten, unabhängig davon, ob sie Gesellschafter sind, einzeln oder gemeinschaftlich handelnd, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und ihre Zuständigkeiten werden durch einen Beschluss des Verwaltungsrates geregelt. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates verpflichtet den Verwaltungsrat, der ordentlichen Hauptversammlung jährlich Bericht über die Bezüge, das Gehalt oder sonstige Vorteile zu erstatten, die dem Verwaltungsratsmitglied gewährt wurden.

Die Gesellschaft kann außerdem Sondervollmachten durch eine notarielle oder privatschriftliche Vollmacht erteilen.

Falls der Posten eines Verwaltungsratsmitglieds durch Tod, Rücktritt oder durch andere Umstände vakant wird, kann der freie Posten vorübergehend bis zur nächsten Hauptversammlung gemäß den Bedingungen des Gesetzes besetzt werden.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat muss unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und kann außerdem unter seinen Mitgliedern einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Weiterhin kann er einen Sekretär wählen, der nicht zwingend Verwaltungsratsmitglied sein muss und der zuständig für die Protokollierung der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Hauptversammlungen der Aktionäre ist.

Der erste Vorsitzenden des Verwaltungsrates, bestehend aus Mitgliedern der Kategorien A und B, wird ausnahmsweise von der Generalversammlung gewählt.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern an dem in der Einladung angegebenen Ort zusammen.

Der Vorsitzende übernimmt die Leitung der Hauptversammlungen der Aktionäre und der Sitzungen des Verwaltungsrats; im Fall seiner Abwesenheit kann die Hauptversammlung oder der Verwaltungsrat mit der Mehrheit, der Stimmen der bei dieser Versammlung oder Sitzung anwesenden Personen, ein anderes Verwaltungsratsmitglied benennen, das pro tempore den Vorsitz über diese Versammlungen oder Sitzungen übernimmt.

Allen Verwaltungsratsmitgliedern wird eine schriftliche Mitteilung über jede Sitzung des Verwaltungsrats mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem für die Sitzung geplanten Datum außer in einem dringlichen Fall zugestellt, und in diesem Fall sind die Art und die Gründe dieser Dringlichkeit in der Einladung angegeben. Diese Ladung ist entbehrlich, falls jedes Verwaltungsratsmitglied per Post, Fax, E-Mail oder jedem sonstigen vergleichbaren Kommunikationsmittel seine Zustimmung erteilt hat. Eine besondere Ladung ist für eine Sitzung des Verwaltungsrats nicht erforderlich, die zu einer Uhrzeit und an einem Ort stattfindet, die vorab durch einen Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei einer Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem es per Post, Fax, E-Mail oder einem sonstigem Kommunikationsmittel ein anderes Verwaltungsratsmitglied als Bevollmächtigten bestellt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Verwaltungsratssitzung per Videokonferenz oder mit Hilfe von Telekommunikationsmitteln teilnehmen, die seine Identifizierung erlauben.

Diese Mittel müssen technisch geeignet sein, eine effektive Teilnahme an der Sitzung zu gewährleisten und den Gang der Verhandlungen fortlaufend übertragen. Die Teilnahme an einer Sitzung mit diesen Mitteln ist mit einer persönlichen Anwesenheit bei einer solchen Sitzung gleichzusetzen.

Der Verwaltungsrat kann nur dann rechtsgültig beschließen oder handeln, wenn mindestens die Hälfte der Mitglieder bei der Verwaltungsratssitzung anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse werden mit der Stimmenmehrheit der bei dieser Sitzung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden ausschlaggebend.

Der Verwaltungsrat kann einstimmig Beschlüsse durch Rundschreiben fassen, indem er seine Zustimmung durch ein oder mehrere Schreiben, per Post oder E-Mail oder Fax oder jedes sonstige vergleichbare Kommunikationsmittel erteilt, was gegebenenfalls per Post bestätigt wird, wobei alle diese Dokumente zusammen als Protokoll zum Nachweis des gefassten Beschlusses dienen.

**Art. 8.** Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder bei dessen Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Kopien oder Auszüge der Protokolle, die zur Verwendung vor Gericht oder zu einer anderweitigen Verwendung bestimmt sind, werden vom Vorsitzenden oder zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die Befugnis sämtliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Alle Befugnisse, die das Gesetz oder diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung der Aktionäre vorbehalten, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Falls die Gesellschaft nur einen einzigen Verwalter hat, übt dieser die dem Verwaltungsrat zustehenden Befugnisse aus.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von 2 Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A verpflichtet oder durch die gemeinsame Unterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A zusammen mit dem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B.

Falls der Verwaltungsrat nur aus einem (1) einzigen Mitglied besteht, wird die Gesellschaft rechtsgültig unter allen Umständen und ohne Einschränkungen durch die Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

#### **IV. Hauptversammlungen der Aktionäre**

**Art. 11.** Die ordnungsgemäß konstituierte Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat sämtliche Befugnisse alle Rechtsgeschäfte und Handlungen betreffend die Gesellschaft anzuweisen, vorzunehmen oder zu genehmigen.

Falls die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat, übt dieser die der Hauptversammlung zugewiesenen Befugnisse aus.

Die Hauptversammlung wird vom Verwaltungsrat einberufen. Auf Verlangen von Aktionären, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, ist der Verwaltungsrat verpflichtet, eine Hauptversammlung einzuberufen.

**Art. 12.** Die jährliche Generalversammlung findet an jedem ersten Montag des Monats Mai am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort statt.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verschoben.

Soweit in dieser Satzung keine anderweitigen Bestimmungen getroffen worden sind, sind für die Beschlussfähigkeit, Fristen und Ladungen sowie die Abhaltung der Hauptversammlung der Aktionäre die Bestimmungen des Gesetzes maßgeblich. Mit jeder Aktie ist ein Stimmrecht verbunden. Jeder Aktionär kann an den Aktionärsversammlungen teilnehmen, indem er per Post, Fax, E-Mail oder jedes sonstige Kommunikationsmittel eine Person zu seinem Bevollmächtigten ernennt.

Sofern im Gesetz oder in der Satzung nichts anderes bestimmt ist, werden die Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen Aktionärsversammlung mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann alle sonstigen Voraussetzungen festlegen, die die Aktionäre erfüllen müssen, um an einer Aktionärsversammlung teilzunehmen.

Falls alle Aktionäre bei einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie die Tagesordnung kennen, kann die Versammlung ohne vorherige Ladung abgehalten werden.

Die bei einer Versammlung gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten, das von den Mitgliedern des Präsidiums und den Aktionären, die dies beantragen, unterzeichnet wird. Falls die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat, werden dessen Beschlüsse ebenfalls in einem Protokoll festgehalten.

Jeder Aktionär kann an einer Hauptversammlung per Videokonferenz oder vermittels sonstiger Telekommunikationsmittel teilnehmen, die seine Identifizierung erlauben. Diese Mittel müssen technisch geeignet sein, eine effektive Teilnahme an der Sitzung zu gewährleisten und den Gang der Verhandlungen fortlaufend übertragen. Die Teilnahme an einer Sitzung mit diesen Mitteln ist mit einer persönlichen Anwesenheit bei einer solchen Sitzung gleichzusetzen.

#### **V. Kontrolle der Gesellschaft**

**Art. 13.** Die Geschäfte der Gesellschaft werden von einem (1) oder mehreren Rechnungsprüfern kontrolliert, die nicht Aktionär sein müssen.

Die Hauptversammlung der Aktionäre ernennt die Rechnungsprüfer und entscheidet über ihre Anzahl, ihre Vergütung und die Dauer ihrer Funktionen, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf.

#### **VI. Geschäftsjahr - Bilanz**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 15.** Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet; die Bildung dieser Rücklage ist dann nicht mehr verpflichtend, soweit die Rücklage zehn Prozent (10 %) des in Artikel 5 dieser Satzung angegebenen Grundkapitals oder des kraft dieses Artikels 5 aufgestockten oder reduzierten Kapitals beträgt.

Die Hauptversammlung wird auf Vorschlag des Verwaltungsrates beschließen, wie der Restbetrag des jährlichen Nettogewinns verwendet wird.

Vordividenden können nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes ausgeschüttet werden.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 16.** Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden, welche ihre Befugnisse und Vergütung festlegt.

#### **VIII. Änderung der Satzung**

**Art. 17.** Änderungen der Satzung bedürfen eines Beschlusses der Hauptversammlung der Aktionäre nach Maßgabe der Bestimmungen von Artikel 67-1 des Gesetzes betreffend die Beschlussfähigkeit und der erforderlichen Mehrheit.

#### **IX. Schlussbestimmungen - Geltendes recht**

**Art. 18.** Soweit in der Satzung keine abweichenden Regelungen getroffen wurden, wird auf die gesetzlichen Bestimmungen Bezug genommen.“

##### *Sechster Beschluss:*

Die Generalversammlung beschliesst die gesamten Mitglieder und Vorsitzenden des Verwaltungsrates abzurufen und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung Ihrer Ämter bis zum heutigen Tag.

##### *Siebter Beschluss:*

Die Generalversammlung beschliesst zwei Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie A und einen Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B der Gesellschaft für eine Dauer von 6 Jahren zu ernennen wie folgt:

- Herr Ralf Berweiler, Kaufmann, geboren am 4. Dezember 1963 in Trier (D), wohnhaft in L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A,

- Frau Annette Leidinger- Berweiler, Kauffrau, geboren am 27. Dezember 1971 in D-Trier, wohnhaft in L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A, und

- Herr Karl-Heinz KLEEBAUER, Kaufmann, geboren am 24. August 1970 in D-Ehingen, wohnhaft in D-73666 Baltmannsweiler, Hoelderlinstrasse 5, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B.

*Achter Beschluss:*

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Ralf Berweiler, vorbenannt als Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu ernennen.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

*Kosten*

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf EINTAUSENDFÜNFHUNDERT EUROS (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

*Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 25 avril 2016. 1LAC/2016/13476. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé): Paul Molling.*

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 29. April 2016.

Référence de publication: 2016103447/286.

(160074446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**MTX Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue A. Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 177.706.

Les comptes annuels au 30.06.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103477/9.

(160074160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Ital Property Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 142.899.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 12 avril 2016*

Monsieur Laurent Créneau, né le 12 novembre 1970 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant à L-4415 Soleuvre, 49, rue Basse, est nommé «Gérant de classe A» de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016103315/12.

(160074717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**HKAC Leasing 6860 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 202.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016103270/11.

(160074932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Gemstone 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.316.500,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 116.275.

---

Le siège social de l'associé Gemstone Holding S.A., RCS Luxembourg B 116 273 est désormais le suivant  
1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016103231/12.

(160074347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Hexcel Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.835.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.479.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016105925/10.

(160077968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Helpzic Promotion, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8373 Hobscheid, 27, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg F 10.827.

---

**STATUTS**

**I - Dénomination, siège, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** L'association est dénommée Helpzic Promotion. Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par la suite. Tous les membres présents et ceux qui seront admis par la suite, s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur éventuels établis ultérieurement.

**Art. 2. Siège.** Le siège social de l'association est établi au 27, rue de Neuort L-8373 Hobscheid. Il peut être transféré par décision du comité dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg. Le tribunal compétent est celui de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** L'objet de Helpzic Promotion association sans but lucratif, ci-après dénommée «l'association», est d'une part, de promouvoir des groupes musicaux amateurs (entendus non professionnels) et d'aider sur simple demande motivée et justifiée, tout organisateur (commerçant, commune, état, autre association, entité privée ou publique) désirant promouvoir ou créer un événement particulier et nécessitant une animation musicale.

**Art. 4. Durée.** La durée de l'association est illimitée

**II - Composition, Admission Démission, Cotisation**

**Art. 1<sup>er</sup>. Composition.** L'association se compose de 10 membres maximum et trois membres minimum:

- 3 membres principaux appelés Conseil d'Administration
- 4 membres honoraires appelés Assesseurs

**Art. 2. Admission Démission.** Pour acquérir la qualité de membre, toute personne physique devra au préalable avoir payé sa cotisation fixée par l'assemblée générale et avoir reçu l'approbation du comité directeur.

La cotisation est due au début de chaque exercice.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui ne paie pas la cotisation lui incombant.

Tout membre, dont l'activité ira à l'encontre des intérêts de l'association, peut être exclu selon les textes de la loi en vigueur.

**Art. 3. Cotisation.** La cotisation annuelle des membres est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut dépasser 70,- EUR.

### III - Assemblée générale ordinaire

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale se compose des membres qui ont réglé leur cotisation. Elle est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an pendant le premier semestre. L'assemblée générale ordinaire peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et ses décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Le vote par procuration est également admis. Toutefois un délégué ne peut représenter plus qu'un membre. Les procurations écrites sont à remettre au conseil d'administration avant le début de l'assemblée générale.

**Art. 2.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

### IV - Administration

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux années. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Le conseil d'administration ne pourra dépasser ces 3 membres au maximum.

**Art. 2.** Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de deux administrateurs. Il ne peut valablement délibérer que si deux membres au moins sont présents.

Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

**Art. 3.** Pouvoirs et signatures: toute décision, approbation, contractuelle sera soumise à la signature conjointe de deux membres au moins du Conseil d'administration; signature de type A afin de valider la décision.

**Art. 4.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification de comptes. Afin d'examen, l'assemblée générale désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 5.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toutes rémunérations.

### V - Dissolution, liquidation

**Art. 1<sup>er</sup>.** En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, les biens de l'association dissoute seront affectés à une oeuvre caritative en corrélation avec l'objet de l'association.

### VI - Dispositions générales

**Art. 1<sup>er</sup>.** Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928, la loi du 22 février 1984 et la loi du 4 mars 1994 et les lois futures concernant les associations sans but lucratif.

Ainsi fait et approuvé à Hobscheid, le 1<sup>er</sup> mai 2016.

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2016105924/66.

(160078557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

### Hiwinglux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 195.593.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1197 du 8 mai 2015.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hiwingslux S.A.

Signature

Référence de publication: 2016105926/15.

(160077742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Golden Café, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.502.

—  
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la démission de Monsieur DEDIC Almir, 41, avenue de la Gare L-4130 ESCH/ALZETTE, en tant que gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mai 2016.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2016105904/13.

(160077985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Gordon March S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 105.036.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 15 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016105905/16.

(160078458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Gordon March S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 105.036.

—  
L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016105906/11.

(160078458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**GP Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.523.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016105907/10.

(160077316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Italian Airports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 195.994.

Le bilan au 31 Décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Le mandataire*

Référence de publication: 2016105969/11.

(160077607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Ivaldi Master SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 154.325.

Les statuts coordonnés au 29/04/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/05/2016.

Me Cosita Delvaux  
*Notaire*

Référence de publication: 2016105971/12.

(160078961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Ivaldi Multi-Strategy Fund GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 164.006.

Les statuts coordonnés au 29/04/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/05/2016.

Me Cosita Delvaux  
*Notaire*

Référence de publication: 2016105972/12.

(160078224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Ivaldi Multi-Strategy Fund SCA, Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 164.256.

Les statuts coordonnés au 29/04/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/05/2016.

Me Cosita Delvaux  
*Notaire*

Référence de publication: 2016105973/12.

(160077741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Indaco SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 192.361.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016105957/11.

(160077514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Indaco SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 192.361.

---

Suite à l'assemblée générale du 11 avril 2016, PricewaterhouseCoopers a été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016105958/12.

(160077515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**I.O.S.E.F. 36 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 120.774.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016105951/10.

(160077483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**I-Con S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7481 Tuntange, 21, rue de Brouch.

R.C.S. Luxembourg B 72.563.

---

L'an deux mil seize, le vingt-sept avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de la société

«I-Con S.A.»

ayant son siège social à L-8441 Steinfort, 17, Cité Manzendall,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.563,

constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 35 du 12 janvier 2000,

L'assemblée est présidée par Monsieur Francis VAN EYNDE, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Damien BARBOSA, demeurant professionnellement à Luxembourg;

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francis VAN EYNDE, demeurant professionnellement à Luxembourg;

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les éventuelles procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les éventuelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Transfert du siège social à sa nouvelle adresse sise à L-7481 Tuntange, 21, rue de Brouch et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-7481 Tuntange, 21, rue de Brouch.

*Troisième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «I-CON S.A.», elle pourra exercer sous les enseignes commerciales suivantes:

«ICON», «ICON.LU» et «ICON S.A.».

La société est constituée pour une durée indéterminée, et le siège social est établi dans la commune de Tuntange.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires ou du Conseil d'Administration

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

*Déclaration en matière de blanchiment*

Les actionnaires déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cents euros (1.100.-EUR). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: F. VAN EYNDE, D. BARBOSA, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/9508. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016105952/74.

(160078391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

**Iglu Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 171.178,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 170.299.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eighth day of the month of April,  
Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg-Merl, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (formerly 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg), registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092,

represented by Me Perrine Reinhart, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 April 2016 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) and holding all the one hundred seventy-one thousand one hundred seventy-eight (171,178) shares in issue in Iglu Software S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (formerly 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg), registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 170.299 and incorporated on 13 July 2012 by deed of Me Edouard Delosch, notary then residing in Diekirch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 2125 on 27 August 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 29 May 2015 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1927 on 30 July 2015.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of the article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, provided that such manager is located outside the United Kingdom during the meeting. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented) and one class B manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has

appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).”

2. Amendment of the article 13 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The Shareholders may distribute the remainder of the total net profits of the Company or allocate such amount to the reserves of the Company, but only upon recommendation of the board of managers and provided that the amount so distributed or allocated shall not exceed the amount recommended by the board of managers.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, but only upon recommendation of the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.”

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to amend the article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, provided that such manager is located outside the United Kingdom during the meeting. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented) and one class B manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed

different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).”

#### *Second resolution*

It is resolved to amend the article 13 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The Shareholders may distribute the remainder of the total net profits of the Company or allocate such amount to the reserves of the Company, but only upon recommendation of the board of managers and provided that the amount so distributed or allocated shall not exceed the amount recommended by the board of managers.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, but only upon recommendation of the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.”

All the items of the agenda have been resolved upon.

#### *Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-huitième jour du mois d'avril,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg-Merl, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (anciennement 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092,

représentée par Me Perrine Reinhart, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 avril 2016 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'ensemble des cent soixante-et-onze mille cent soixante-dix-huit (171.178) parts sociales émises dans Iglu Software S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (anciennement 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.299, constituée le 13 juillet 2012 par acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Diekirch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2125 du 27 août 2012. Les statuts de la Société ont été

modifiés pour la dernière fois le 29 mai 2015 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1927 du 30 juillet 2015.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 7 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, à condition que ce gérant soit situé en dehors du Royaume-Uni pendant la réunion. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).»

2. Modification de l'article 13 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social. Les associés peuvent distribuer le reste du total net des profits de la Société ou allouer ce montant aux réserves de la Société, mais seulement sur recommandation du

conseil de gérance et à condition que le montant ainsi distribué ou alloué n'excède pas le montant recommandé par le conseil de gérance.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, mais seulement sur recommandation du conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.»

À la suite de quoi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, à condition que ce gérant soit situé en dehors du Royaume-Uni pendant la réunion. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous

les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).»

#### *Seconde résolution*

Il est décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social. Les associés peuvent distribuer le reste du total net des profits de la Société ou allouer ce montant aux réserves de la Société, mais seulement sur recommandation du conseil de gérance et à condition que le montant ainsi distribué ou alloué n'excède pas le montant recommandé par le conseil de gérance.»

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, mais seulement sur recommandation du conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.»

Tous les points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une résolution.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre des résolutions qui précèdent ont été estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. REINHART, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14118. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016105953/333.

(160078159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

#### **Interma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016105961/10.

(160077620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Interpublic Group of Companies Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 66.174.840,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 74.293.

—  
Lors du conseil de gérance tenu en date du 20 avril 2016, les gérants ont pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2016.

Référence de publication: 2016105966/13.

(160077710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Health Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14/04/2016*

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

- Prend acte de la démission de Mr Vishal SOOKLOLL de son mandat d'administrateur, demeurant professionnellement au 127, rue de Mülenbach à L-2168 Luxembourg, en date du 10 février 2016.

Référence de publication: 2016105933/11.

(160078205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.853.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

*Pour: HEPP III Luxembourg MBP S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016105938/14.

(160077471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**IPM Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 125.651.

—  
L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2016 a adopté les résolutions suivantes:

1. Messieurs Martin Mansson (demeurant en Suède), Cormac Byrne (demeurant en Irlande) et Monsieur Olivier Noel (demeurant en Luxembourg) ont été réélus à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017;

2. PricewaterhouseCoppers Société Coopérative, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, a été réélue la fonction de réviseur d'entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

*Pour le compte de IPM UMBRELLA FUND*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2016105997/18.

(160077442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Hippocampus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 46, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*La Gérance*

Référence de publication: 2016105939/11.

(160078037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Greensealchem International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 177.361.

Les comptes annuels au 31/12 /2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016105909/10.

(160077952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**GTF Technique de Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 129.729.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016105916/11.

(160078365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**GIP II MP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.504.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 2 mai 2016*

1. Mr. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 2 mai 2016.
2. Mr. Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né le 22 janvier 1985 à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique) demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert a été nommé comme gérant de classe B avec effet au 2 mai 2016.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour GIP II MP Luxco S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016105897/17.

(160078075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Golda S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016105902/13.

(160078279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Golden Arrow S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 189.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016105903/10.

(160077315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**GIP II Palma Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.244.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 2 mai 2016*

1. Mr. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de Classe B avec effet au 2 mai 2016.

2. Mr. Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés né le 22 janvier 1985 à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique) demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de Classe B avec effet au 2 mai 2016.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour GIP II Palma Luxco II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016105898/17.

(160077403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**GIP II Vista Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.949.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 2 mai 2016*

1. Mr. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 2 mai 2016.

2. Mr. Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né le 22 janvier 1985 à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique) demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour GIP II Vista Luxco S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016105899/16.

(160077404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**GIP II Fortuna Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.637.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 2 mai 2016*

1. Mr. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de Classe B avec effet au 2 mai 2016.
2. Mr. Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés né le 22 janvier 1985 à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique) demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de Classe B avec effet au 2 mai 2016.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour GIP II Fortuna Luxco S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016105891/17.

(160077396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**GIP II Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.198.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 2 mai 2016*

1. Mr. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 2 mai 2016.
2. Mr. Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né le 22 janvier 1985 à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique) demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour GIP II Global Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016105892/16.

(160077397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Insieme, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4420 Soleuvre, 20, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg F 10.826.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Schötzer Maria, née à Merano (I) le 1<sup>er</sup> mai 1982, salariée, 20, rue du Parc L-4420 Soleuvre, de nationalité luxembourgeoise
2. Fecchi Claudio, né à Differdange le 3 Janvier 1967, salarié, 20, rue du Parc L-4420 Soleuvre, de nationalité luxembourgeoise
3. Apel Martine, née à Luxembourg-Ville, le 1<sup>er</sup> février 1963, salariée 21, rue du Parc L-4420 Soleuvre, de nationalité luxembourgeoise
4. Carvalho Balsa Filipe Miguel, né à Esch-sur-Alzette le 6 Juin 1982, salarié, 56, rue du Soleuvre L-4670 Differdange, de nationalité portugaise

5. Palanca Claudio, né à Esch-sur-Alzette le 1.4 décembre 1966, Indépendant, 43, rue de Limpach L-3932 Mondercange, de nationalité luxembourgeoise.

Et tous ceux et celles qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telles qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** L'association porte la dénomination «INSIEME».

**Art. 2.** L'association a pour objet de se dédier à l'assistance nationale et internationale de populations en détresse ou en difficulté de subvenir par elles-mêmes à leurs besoins fondamentaux et autres. L'association agit sans discrimination de race, de religion, de croyances ou d'origine sociale et est tenue de garder une stricte neutralité en matière confessionnelle, Idéologique et politique. Les domaines principaux d'Intervention de l'association, sans limitation définitive, sont le bien-être physique et moral, l'éducation et la formation et le développement économique.

Elle pourra développer tout projet en ce sens et, à cet effet, effectuer toute opération de nature à contribuer à la réalisation, de son objet social. Elle pourra aussi donner son aide, sous quelque forme que ce soit, à toute personne ou association ayant des buts et/ou activités similaires.

**Art. 3. Siège.** L'association a son siège à Soleuvre 20, me du Parc 4420 Soleuvre. Le siège peut être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché du Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4. Durée.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 5. Membres Effectifs.** L'association comprend un nombre Illimité de membres effectifs sans pouvoir être trois. Les membres effectifs sont des personnes physiques ou des personnes morales.

**Art. 6. Admission de nouveaux membres effectifs.** La qualité de membre effectif est conférée par le conseil d'administration.

Pour devenir membre effectif, toute personne physique et/ou morale doit adresser une demande écrite au conseil d'administration qui statue souverainement lors d'une de ses réunions.

Suite à la décision positive du conseil d'administration, le membre effectif est tenu de régler la cotisation.

**Art. 7. Perte de qualité de membre.** La qualité de membre se perd par:

- a) La démission écrite par simple lettre au conseil d'administration
- b) Le décès de la personne physique ou la dissolution de la personne morale
- c) La démission de plein droit en cas de non-paiement de la cotisation annuelle dans les 3 mois à partir de l'échéance des cotisations
- d) La radiation prononcée par l'assemblée générale pour motif grave ou atteinte aux Intérêts de l'association.

L'assemblée générale prend sa décision à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Les membres démissionnaires ou exclus ainsi que leurs ayants droits n'ont aucun droit sur le fonds social et ils ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

**Art. 8.** Le montant de la cotisation est fixé par l'assemblée générale.

Le montant est révisé annuellement par l'assemblée générale, Il est fixée à minimum 10 € et ne pourra pas dépasser 100 €.

**Art. 9. Assemblé générale.** L'assemblé générale a tous les pouvoirs que la loi ou que les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblé générale se réunit au moins une fols par exercice social sur convocation du président du conseil d'administration, adressée au moins trois semaines avant l'avance, par courrier postal ou électronique obligatoirement à tous les membres effectifs, ensemble avec l'ordre du Jour proposé.

Le conseil d'administration peut décider de convoquer une assemblée générale en réunion extraordinaire en respectant les formes et conditions pour les assemblées générales ordinaires.

L'assemblée générale doit se réunir si au moins un cinquième des membres effectifs en font la demande par lettre adressée et signée au conseil d'administration.

Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions seront prises à majorité simple des voix des membres présents ou représentés sous réserve des dispositions légales en cas de modifications des statuts.

Les membres effectifs peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Le membre représentant ne peut cependant obtenir procuration de représentation de deux autres membres au maximum.

Des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si l'assemblée générale y consent séance tenante à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents ou représentés.

L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, délibère valablement quel que soit le nombre des membres effectifs présent ou représentés, sauf dispositions légales contraires/autres.

L'assemblée générale est dirigée par le président du conseil d'administration ou, sur délégation du président, par tout membre du conseil d'administration.

Il a pour fonction d'accorder le droit de parole, de diriger les débats, de faire discuter tous les points de l'ordre du jour, de surveiller les votes sur les délibérations et résolutions de la réunion, de signer le procès-verbal de la réunion et de clôturer la réunion. Le procès-verbal doit être consigné par le secrétaire du conseil d'administration dans un registre spécial, conservé au siège de l'association où tous les membres effectifs peuvent les consulter sans déplacement du registre.

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres effectifs par courrier électronique ou postal. Elles sont signées par deux membres du conseil d'administration et conservées dans un registre au siège de l'association où elles peuvent être consultées par les membres effectifs, membres donateurs et les tiers.

**Art. 10. Conseil d'administration.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins et neuf administrateurs au maximum, élus par l'assemblée générale sur parmi les membres effectifs.

La durée de leur mandat est de trois ans, renouvelable sans limitation du nombre des mandats.

Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent, mais au moins une fois par an, avant l'assemblée générale ordinaire. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une personne physique ou morale choisie en son sein ou en dehors de l'association.

Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale ensemble avec le budget prévisionnel pour l'exercice suivant.

Le conseil d'administration est convoqué par courrier électronique ou postal ou tout autre moyen approprié.

Il ne peut valablement délibérer que si trois administrateurs au moins sont présents ou représentés.

Toute décision est prise à la majorité absolue des administrateurs présents ou représentés.

L'association est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 11. Modifications des statuts.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement Indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers de voix.

Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**Art. 13. Dissolution et liquidation.** La dissolution et la liquidation s'opèrent conformément aux dispositions légales de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires, à désigner par l'assemblée générale.

**Art. 14. Dispositions finales.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, l'association déclare se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'au règlement Interne en vigueur.

Signé sous seing privé le présent acte.

Signé à Soleuvre, le 04 mai 2016.

Schötzer Maria / Carvalho-Balsa Filipe Miguel / Fecchi Claudio /  
Martine Apel / Palanca Claudio.

Référence de publication: 2016105992/110.

(160078393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Intech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schiffflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 52.838.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 18 avril 2016 au siège social de la société*

L'assemblée générale approuve la nomination de Monsieur Cliff KONSBRUCK, né le 17 février 1968 à Esch/Alzette (L) et résidant professionnellement au 1, rue Emile Bian à L - 1235 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2016, en remplacement de Monsieur Jean-Marie SPAUS, démissionnaire.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du délégué à la gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2016.

L'assemblée générale décide de confier le mandat pour la révision légale des comptes annuels à la société Grant Thornton Lux Audit S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 183 652, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A Pafbruch, pour les exercices 2015 et 2016.

Le mandat du commissaire au compte, Monsieur Michel Colleony, n'est plus renouvelé

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2016105993/21.

(160078120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

**Internet Sails S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 113.969.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue de façon extraordinaire des actionnaires de la société INTERNET SAILS S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 mai 2016:*

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat comme administrateur: M. Jean Paul Timothée ZOGO MASSY, né le 4 août 1964 à Yaoundé (Cameroun), domicilié à 122A rue Ferrari, F-13005 Marseille (France).

Cette résolutions a été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016105994/15.

(160078026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

**Intertrans Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-4480 Soleuvre, 171, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 44.629.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 août 2015*

L'assemblée générale nomme Madame Diane Govaerts résident à B-1440 Braine-le-Château rue Notre Dame au Bois, n° 50 comme administrateur. L'exécution de son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018 statuant sur l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERTRANS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016105995/14.

(160078028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

**IMOLINA société anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.662.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2016:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE (NETHERLAND) S.A., avec adresse professionnelle au 223, Avenue Ceramique, 6221 Maastricht, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Pierre-Yves DE LAMINNE DE BEX, avec adresse professionnelle au 305, Chaussée de Bruxelles, 1950 Kraainem, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.  
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2016105989/25.

(160078282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**IPM Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 125.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de IPM UMBRELLA FUND*  
Northem Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2016105996/11.

(160077432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Immosan, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 52.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016105987/10.

(160077753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Immovalor S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 182.852.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 25 avril 2016 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société*

La société FIDEWA-CLAR, 4 Rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange a son mandat de Réviseur d'entreprises agréée reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
IMMOVALOR S.C.A.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016105988/14.

(160077460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Sinaf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 40.824.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 mars 2016 à Luxembourg*

*Résolution:*

L'assemblée décide de révoquer le mandat de Commissaire aux Comptes de la société VP SERVICES.

L'assemblée décide de nommer la société FCS SERVICES, ayant son siège social au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINAF S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2016105380/17.

(160076565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

**Publity Real Estate Opportunity Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 408.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.131.

In the year two thousand sixteen, on the sixth day of April,  
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

- PUBLITY AG, registered as a stock corporation (Aktiengesellschaft) incorporated and existing under the laws of Germany, whose registered office is at Landsteinerstraße 6, 04103 Leipzig, Germany, and which is registered at the local court of Leipzig, Germany under number HRB 24006,

here represented by Peter-Jan Smet, Advocaat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

- ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., registered as a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at South Church Street, Uglan House building, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Trade and Companies Register under number CR-10177,

here represented by Peter-Jan Smet, Advocaat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

- ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., registered as a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, whose registered office is at 1209, Orange Street, Corporation Trust Center building, USA - DE 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the State of Delaware Trade and Companies Register under number 209971,

here represented by Peter-Jan Smet, Advocaat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders representing the entire share capital of Publity Real Estate Opportunity Services, a private public limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of four hundred and eight thousand euro (EUR 408,000.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187.131 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 15 May 2014 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 1932 on 24 July 2014 and the articles of association of the Company (the "Articles") were last modified pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on 22 August 2014 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 2959 on 15 October 2014.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the extraordinary general meeting of shareholders is regularly constituted and may deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Restatement of paragraph 2 of article 14 of the Articles that shall now be stated as follows:

“ 14.2. In case of plurality of Managers, the Company is managed by a Board appointed by the general meeting of the Shareholders, and which may be composed of one (1) or more class A managers (the "Class A Managers") and/or one (1) or more class B managers (the "Class B Managers") and/or one (1) or more class C managers (the "Class C Managers"), appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.”

2. Restatement of paragraph 2 of article 17 of the Articles that shall now be stated as follows:

“ 17.2. Subject to the provisions of article 17.3 below, the Board may deliberate and act validly only if (a) at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board and (b) (i) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented; or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class

B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager are present or represented.”

3. Restatement of paragraph 1 of article 18 of the Articles that shall now be stated as follows:

“ **18.1.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any) or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iv) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.”

4. Restatement of article 19 of the Articles that shall now be stated as follows:

“The Company will be bound in all circumstances by (i) the signature of the sole Manager or, (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signature of two (2) Class B Managers or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or, (iv) by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the Board, as the case may be.”

5. Restatement of article 21 of the Articles that shall now be stated as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December.”

6. Resignation of Thomas Olek as Class B Manager of the Company;

7. Reorganisation of the board of managers of the Company;

8. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the extraordinary general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

#### *First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders unanimously resolves to restate paragraph 2 of article 14 of the Articles that shall now read as follows:

“ **14.2.** In case of plurality of Managers, the Company is managed by a Board appointed by the general meeting of the Shareholders, and which may be composed of one (1) or more class A managers (the “Class A Managers”) and/or one (1) or more class B managers (the “Class B Managers”) and/or one (1) or more class C managers (the “Class C Managers”), appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.”

#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders unanimously resolves to restate paragraph 2 of article 17 of the Articles that shall now read as follows:

“ **17.2.** Subject to the provisions of article 17.3 below, the Board may deliberate and act validly only if (a) at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board and (b) (i) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented; or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager are present or represented.”

#### *Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders unanimously resolves to restate paragraph 1 of article 18 of the Articles that shall now read as follows:

“ **18.1.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any) or (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iv) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more

Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.”

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders unanimously resolves to restate article 19 of the Articles that shall now read as follows:

“The Company will be bound in all circumstances by (i) the signature of the sole Manager or, (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signature of two (2) Class B Managers or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or, (iv) by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the Board, as the case may be.”

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders unanimously resolves to restate article 21 of the Articles that shall now be read as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December.”

As a result of the present resolution, the current financial year which began on 1 July 2015 shall end on 30 June 2016 when a new transitional financial year shall start on 1 July 2016 and end on 31 December 2016.

*Sixth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders unanimously acknowledges the resignation of Thomas Olek, professionally residing at 6, Landsteinerstrasse, D-04103 Leipzig, Germany, as Class B Manager of the Company with immediate effect.

*Seventh resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders unanimously resolves that Jérôme Devillet and Pierre Claudel will change from Class C Managers to Class B Managers with immediate effect for an unlimited period of time.

As a consequence of the foregoing resolutions, the board of managers of the Company is as of now composed as follows:

- Elliot Greenberg, as Class A Manager of the Company;
- Jérôme Devillet, as Class B Manager of the Company; and
- Pierre Claudel, as Class B Manager of the Company.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le sixième jour d'avril,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

- PUBLITY AG, société par actions (Aktiengesellschaft), enregistrée et existant sous les lois allemandes dont le siège social est situé à Landsteinerstraße 6, 04103 Leipzig, Allemagne, et immatriculée auprès de la Cour de Leipzig, Allemagne sous le numéro HRB 24006,

ici représentée par Peter-Jan Smet, Advocaat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., enregistrée en tant que société en commandite, constituée et existante sous les lois des Îles Caïmans, dont le siège social est à South Church Street, Uglund House building, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro CR-10177,

ici représentée par Peter-Jan Smet, Advocaat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., enregistrée en tant que société en commandite, constituée et existante sous les lois du Delaware, dont le siège social est à 1209, Orange Street, Corporation Trust Center building, USA - DE 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 209971, ici représentée par Peter-Jan Smet, Advocaat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Publyty Real Estate Opportunity Services, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, avec un capital social de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000,-) dont le siège social se situe à 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.131 (la «Société») constituée selon acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 15 mai 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1932 en date du 24 juillet 2014 et les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 août 2014, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2959 en date du 15 octobre 2014.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale extraordinaire des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Refonte du paragraphe 2 de l'article 14 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **14.2.** En cas de pluralité de Gérants, la Société est gérée par un Conseil nommé par l'assemblée générale des Associés, et qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe C (les «Gérants de Classe C») nommé par l'assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés.»

2. Refonte du paragraphe 2 de l'article 17 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **17.2.** Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le Conseil peut délibérer et agir valablement que si (a) au moins une majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil et (b) (i) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés; ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C sont présents ou représentés.»

3. Refonte du paragraphe 1 de l'article 18 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **18.1.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) en son absence, par le président pro tempore, et le secrétaire (le cas échéant) ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iv) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C.»

4. Refonte de l'article 19 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant unique, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe B, ou (iii) lorsqu'un ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A, d'un (1) Gérant de Classe B et d'un (1) Gérant de Classe C, ou (iv) par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil, selon le cas.»

5. Refonte de l'article 21 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.»

6. Démission de Thomas Olek en tant que Gérant de Classe B de la Société;

7. Réorganisation du Conseil de gérance de la Société;

## 8. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide à l'unanimité de refondre le paragraphe 2 de l'article 14 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

« **14.2.** En cas de pluralité de Gérants, la Société est gérée par un Conseil nommé par l'assemblée générale des Associés, et qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe C (les «Gérants de Classe C»), le cas échéant, nommé par l'assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés.»

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de refondre le paragraphe 2 de l'article 17 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

« **17.2.** Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le Conseil peut délibérer et agir valablement que si (a) au moins une majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil et (b) (i) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés; ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C sont présents ou représentés.»

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de reformuler le paragraphe 1 de l'article 18 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

« **18.1.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) en son absence, par le président pro tempore, et le secrétaire (le cas échéant) ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iv) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de reformuler l'article 19 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant unique, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe B, ou (iii) lorsqu'un ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A, d'un (1) Gérant de Classe B et d'un (1) Gérant de Classe C, ou (iv) par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil, selon le cas.»

### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de reformuler l'article 21 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.»

En conséquence de la présente résolution, l'exercice social en cours qui a commencé le 1 juillet 2015 s'achèvera le 30 juin 2016 et un nouvel exercice social transitoire commencera le 1 juillet 2016 et s'achèvera le 31 décembre 2016.

### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a pris connaissance de la démission de Thomas Olek, résidant professionnellement au 6, Landsteinerstrasse, D-04103 Leipzig, Allemagne, en tant que Gérant de Classe B de la Société avec effet immédiat.

*Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide que Jérôme Devillet et Pierre Claudel passeront de Gérants de Classe C à Gérants de Classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence de la présente résolution, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Elliot Greenberg, en tant que Gérant de Classe A de la Société;
- Jérôme Devillet, en tant que Gérant de Classe B de la Société; et
- Pierre Claudel, en tant que Gérant de Classe B de la Société.

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à deux mille deux cents Euros (EUR 2.200.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-J. SMET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12168. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016102447/294.

(160073643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**Postma Holding B.V. / S.ar.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 136.082.

*Extrait des résolutions des associés de la société adoptées en date du 10 mai 2016*

*Première résolution*

Suite au décès de Monsieur Tjitze Jan POSTMA, Associé Unique et Gérant de catégorie B de la Société, les nouveaux associés de la Société sont:

1. Madame Bremys Ines DELGADO HOLGUIN, née le 07 mai 1972 à Manabi (Equateur) et demeurante à Calle del Pinar-Park-D 007PBJ, Urbanizacion Son Vida, ES-07013 Palma de Mallorca (Espagne) avec 60 parts
2. Mademoiselle Maayke-Keibryel POSTMA DELGADO, née le 19 décembre 2007 à Palma de Mallorca et demeurante à Calle del Pinar-Park-D 007PBJ, Urbanizacion Son Vida, ES-07013 Palma de Mallorca (Espagne) avec 60 parts
3. Monsieur Mike-Tjitze POSTMA DELGADO, né le 20 juillet 2012 à Palma de Mallorca et demeurant à Calle del Pinar-Park-D 007PBJ, Urbanizacion Son Vida, ES-07013 Palma de Mallorca (Espagne) avec 60 parts

*Deuxième résolution*

La Société prend acte de la démission de:

1. La Société Andreas Management Services Sàrl de son mandat de Gérant catégorie A
2. Monsieur Bastiaan Lodewijk Melchior SCHREUDERS de son mandat de Gérant catégorie A

*Troisième résolution*

La Société décide de nommer comme nouveaux Gérants les personnes suivantes:

1. Madame Bremys Ines DELGADO HOLGUIN, née le 07 mai 1972 à Manabi (Equateur) et demeurante à Calle del Pinar-Park-D 007PBJ, Urbanizacion Son Vida, ES-07013 Palma de Mallorca (Espagne) en tant que Gérante de catégorie A,
2. Madame Marie Immacolata FLORANGE, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grande (France) et demeurante professionnellement au 45, Route d'Arlon, L-8009 Strassen en tant que Gérante catégorie B,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POSTMA HOLDING B.V./S.àr.l.

Référence de publication: 2016107086/30.

(160079006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Pro d'Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 30, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 96.509.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102484/9.

(160073214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Professional Business Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3367 Leudelange, 10, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 73.798.

---

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102486/9.

(160072690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Atlantic Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.418.

---

*Rectificatif du dépôt L160076008 déposé le 06/05/2016*

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social le 2 mai 2016*

1. L'Assemblée ratifie les mandats d'Administrateurs de M, Andreas KRANZ et M. Carsten SCHIRMEISEN cooptés par le Conseil d'Administration en date du 14 mars 2016.

2. L'Assemblée nomme comme Administrateurs:

- Andreas KRANZ, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 85, Hagenholzstrasse, CH-8050 Zurich, Suisse.

- Carsten SCHIRMEISEN, Administrateur, demeurant professionnellement au 85, Hagenholzstrasse, CH-8050 Zurich, Suisse.

- Pierre-Claude PERRENOUD, Administrateur, demeurant au 8, Via San Gottardo, CH-6600 Muralto-Locarno, Suisse.

- Claude WEBER, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2016.

3. L'assemblée reconduit le mandat de réviseur d'entreprises indépendant de Ernst & Young S.A. (RCSL B 477771) 35<sup>ème</sup>, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016105575/26.

(160077344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---